



**Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC**  
**Section des Hauts-de-Seine**

**SNUIPP92**

Céline Potvin  
Secrétaire générale  
Pascal Houdu  
Secrétaire général adjoint

Nanterre, le 26 mars 2012

Monsieur ROSSELET  
Directeur Académique des Services de l'Education Nationale  
Centre administratif départemental  
167/177, avenue Joliot-Curie  
92013 Nanterre cedex

**Objet** : Nombre de visites et rapports à fournir par les tuteurs

Monsieur le directeur académique,

Nous avons été contactés par des collègues formateurs sur la question du nombre de rapports qu'ils devaient transmettre avant la première semaine de mai. En effet, ils ont été destinataires ce vendredi 23 mars d'un courriel émanant de Mme Hennequin leur indiquant le nombre de rapports à fournir en fonction de la situation du PES :

*Documents à produire pour les PES ne présentant aucune difficulté :*  
*7 rapports originaux correspondant aux 7 visites effectuées par le tuteur*

*Documents à produire pour les PES en difficulté ou renouvelés :*  
*9 rapports originaux, au moins, correspondant au nombre de visites effectuées par le tuteur*

Lors de la CAPD du 13 mars, nous vous avons interrogé à ce sujet et vous nous aviez répondu que le nombre de visites à faire et de rapports à fournir avant la première semaine de mai allait de 5 à 7 en fonction des difficultés rencontrées par le stagiaire. Les autres visites pouvant être effectuées au cours des mois de mai et juin.

Nous ne comprenons donc pas la teneur du courrier envoyé aux tuteurs. Nous avons d'ailleurs évoqué lors de nos échanges les difficultés matérielles que rencontreraient les tuteurs s'ils devaient faire 2 visites supplémentaires par stagiaire dans les délais imposés.

Cette situation aurait pu être évitée si nos collègues avaient reçu en début d'année un cadrage écrit comportant le nombre de visites à effectuer, le nombre de rapports de visites à fournir ainsi qu'un calendrier établi pour l'année. Nous demandons donc que pour l'année prochaine un document écrit cadrant l'organisation des visites et le calendrier soit remis aux tuteurs dès la rentrée.

**Nous demandons donc qu'un rectificatif soit transmis dans les circonscriptions dont le contenu correspond à ce qui nous a été annoncé lors de la CAPD.**

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur Académique, nos salutations distinguées.

Céline POTVIN et Pascal HOUDU, secrétaires départementaux du SNUipp-FSU92